

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 19 décembre 2023

portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État au titre de l'année 2024

NOR : TREK2333600A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2024 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir pour l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État au titre de l'année 2024 est fixé à 26,

Arrête

Article 1^{er}

Les vingt-six agents dont les noms suivent sont inscrits pour l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État au titre de l'année 2024 :

M.	BAILLE	(Nicolas)
Mme	BAUDRAND-BELLON	(Peggy)
Mme	BOULEUX	(Sylvie)
Mme	CHARTRIN	(Patricia)
M.	CHAUVIN	(Alan)
M.	COSTE	(Éric)
M.	DULION	(Christophe)
M.	DUNEZ	(Philippe)
Mme	FLORTE	(Christelle)
Mme	GARNIER	(Sylvie)
M.	GUILHOU	(Yannick)
M.	LAGARDE	(Laurent)
M.	LE TURDU	(Valéry)
M.	MALLET	(Mathieu)
Mme	MARQUES	(Valérie)
M.	MILLE	(Stéphane)
M.	MONSACRE	(Cyrille)
M.	PLAISANT	(Fabrice)
M.	ROHR	(Stéphane)
M.	RONGEART	(Frédéric)
M.	ROPERT	(Christophe)
M.	TAVERNIER	(Thierry)
Mme	VERNIER	(Edwige)
M.	WAYA	(Gianni)
M.	WAYMEL	(Frédéric)
M.	ZEROUALI	(Christophe)

Article 2

Les deux agents dont les noms suivent sont inscrits sur la liste complémentaire pour l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État au titre de l'année 2024.

M.	CADET	(Ludovic)
M.	SUTEAU	(Stéphane)

Il ne sera fait appel à la liste complémentaire que lorsqu'un agent de la liste principale renonce à bénéficier de sa promotion.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait, le 19 décembre 2023

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur des ressources humaines

Jacques CLEMENT